

# CHARTRE D'ENGAGEMENT à combattre le coronavirus en milieu de travail










## ATTENDU QUE...

- ➔ nous, \_\_\_\_\_, Nom de l'entreprise ou de l'organisation,  
devons agir avec solidarité, avec détermination et faire la différence dans le domaine de la prévention pour diminuer la menace qui pèse sur la santé, la sécurité et le bien-être de notre société en raison de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19);
- ➔ les choix que nous faisons aujourd'hui auront une influence directe sur les suites de cette crise, son déroulement et ses conséquences sur la vie et la santé de millions de personnes;
- ➔ le recours au dialogue social multilatéral est la clé pour identifier et mettre en œuvre des solutions durables fondées sur l'unité, la solidarité et une coopération renouvelée;
- ➔ la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) participe activement à ce dialogue social en favorisant la prise en charge de la santé et de la sécurité par les milieux de travail, en indemnisant les victimes de lésions professionnelles et en assurant la saine gestion du régime québécois de santé et de sécurité du travail;
- ➔ la CNESST exerce son leadership en santé et sécurité du travail dans ses actions d'accompagnement, de soutien et d'information au regard des mesures de prévention visant à contrôler et à contenir la propagation de la COVID-19 en milieu de travail;
- ➔ le réseau de la santé publique joue un rôle de premier plan en matière de protection de la santé de la population et de la mise en place de conditions favorables à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population en général, y compris dans les milieux de travail, et contribue activement à l'effort de prévention et au contrôle de la pandémie de COVID-19;
- ➔ les milieux de travail, à titre de modèles de bonnes pratiques en matière de santé et sécurité du travail, ont un rôle crucial à jouer et que nous avons ensemble, par nos actions fondées sur l'unité, la solidarité et la coopération, l'ambition d'édifier des milieux de travail plus sécuritaires;
- ➔ tous les milieux de travail, sans égard à leur secteur d'activité, leur localisation ou leur taille, ont besoin de mesures intégrées, à grande échelle, s'articulant autour de la protection des travailleurs et des travailleuses sur leur lieu de travail.

ET RECONNAISSANT l'initiative de la CNESST pour cette démarche,

## NOUS NOUS ENGAGEONS SOLENNELLEMENT À :

-  collaborer étroitement, employeurs, travailleurs, travailleuses et leurs représentants ainsi que la CNESST, pour convenir du cadre de prévention en santé et sécurité du travail pour accompagner une reprise des activités durable et inclusive de l'ensemble des employeurs et des travailleurs et travailleuses;
-  repenser l'organisation du travail et reconfigurer nos milieux pour répondre aux défis de la situation actuelle afin de réduire le risque de propagation du virus;
-  mettre en place les règles de distanciation sociale et les méthodes de travail nécessaires qui pourront rassurer et protéger autant les travailleurs et les travailleuses que les clientèles;
-  favoriser les meilleures pratiques et encourager, lorsque possible, le télétravail et l'utilisation de moyens de communication numériques avec les clients et les fournisseurs afin de ne pas exposer les clients et les travailleurs et travailleuses à une source de contamination;
-  prendre, comme employeur, les mesures de prévention nécessaires afin de protéger la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses et veiller notamment à ce qu'ils n'exécutent pas leur travail lorsque leur état représente un risque pour leur santé ou leur sécurité, ou encore celles des autres;
-  assurer, comme travailleur ou travailleuse, sa santé et sa sécurité mais aussi celles de ses collègues de travail en ayant notamment l'obligation d'adopter une étiquette d'hygiène sanitaire adéquate et de divulguer sans délai la présence de symptômes associés à une infection à la COVID-19;
-  déployer, collectivement, tous les efforts nécessaires pour combattre la pandémie et maintenir, jusqu'à l'existence d'une option thérapeutique approuvée, les mesures de prévention de haut niveau afin de protéger la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et travailleuses.

## EN FOI DE QUOI NOUS AVONS SIGNÉ LA PRÉSENTE CHARTRE :

Le personnel de \_\_\_\_\_ Nom de l'entreprise ou de l'organisation

_____	_____	_____	_____
Nom	Nom	Nom	Nom
_____	_____	_____	_____
Nom	Nom	Nom	Nom
_____	_____	_____	_____
Nom	Nom	Nom	Nom
_____	_____	_____	_____
Nom	Nom	Nom	Nom